

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Inscriptions : 1^{re} page 5 fr. la ligne; 2^e page : 3 fr. la ligne
bonnements et annonces payables d'avance.

Rédacteur en chef : Emile LACROIX

Abonnement Tunisie-Constantine : 10 fr. par an.
France 12 — Etranger 18 fr. par an.

NI FLEURS NI COURONNES

Le Mirage des municipalités élues s'est évanoui

On se souvient certainement de « Tunis Radical », l'excellent organe du parti radical-socialiste, en Tunisie, qui avait fait des municipalités élues, le principal article de son programme, et croyait fermement arriver à ses fins.

Nous essayâmes de le convaincre que celles-ci n'étaient guère possible dans un pays de protectorat où il y a des situations acquises et des traités à respecter qui empêchent de les créer.

Peine perdue. Et puis la création des municipalités élues ne pouvait viser qu'un certain nombre de localités, celles où l'élément français est assez important, quant aux autres, on serait forcément dans l'obligation de maintenir les municipalités nommées, ce qui serait un non-sens.

Pour les premières, on les jetterait de gâté de cœur dans les luttes électorales, on sèmerait la zizanie entre les habitants, ce qu'il valait mieux éviter.

Aujourd'hui, les craintes que nous pouvions avoir sont dissipées après l'important discours prononcé par M. Manceron à la dernière réunion de notre Conseil Municipal, discours où il a rendu hommage à l'activité féconde de celui-ci.

Est-ce à dire que nous approuvions entièrement la gestion de nos municipalités nommées ? Non. On l'a vu à l'occasion du renouvellement de gré à gré — et pour neuf ans, s. v. p. ! — du bail du Palmarium. Nous regrettons profondément cette entorse aux règlements municipaux, aussi aurions-nous voulu voir la Direction Générale de l'Intérieur l'annuler purement et simplement, et prier la Municipalité de Tunis de recourir à l'adjudication où les tenanciers actuels auraient pu se présenter et enlever l'affaire en connaissance de cause.

On a préféré leur faire un riche cadeau parce qu'ils avaient montré quelques aptitudes pour gérer cet établissement.

C'est un tort, passons et revenons au discours du Résident Général qui nous pousse à penser que les municipalités élues ne seront pas créées de sitôt... si elles le sont jamais :

« J'ai depuis mon arrivée, été sollicité de cent côtés différents pour apporter des réformes capitales, définitives, à l'organisation de nos municipalités. Je pense que ces questions méritent d'être étudiées et j'ai le désir de le faire, mais j'ai aussi celui de ne rien précipiter et de n'apporter de modifications à un état de choses qui a pour lui le mérite d'avoir convenu, d'avoir satisfait pendant de longues années la population, sans réflexion.

« Vous venez de me donner un aperçu des projets que vous formez et que je ne qualifierai pas de grandioses pour une ville comme Tunis. Les indications que vous m'avez fournies n'ont rien qui soit disproportionné avec l'importance de votre ville et avec les ambitions que l'on pourrait légitimement nourrir pour son extension et son embellissement. Vous avez très sagement fait de préparer à l'avance un programme pour une certaine durée, en ne vivant pas au jour le jour, en n'abordant pas successivement et sans beaucoup de méthode tous les projets de longue durée au grand risque de les voir ou mal exécutés ou jamais.

« Le but que nous nous proposons pour la Tunisie, et M. Saint avait lui-même ouvert cette perspective au Grand Conseil, est d'établir ce programme, comme vous l'avez fait pour Tunis, et de rechercher les moyens de le réaliser. Il ne s'agit pas, sans doute, d'un programme définitif, devant dépasser la durée de la vie humaine. Les projets humains de longue durée sont difficiles à réaliser, et je crois que la période que vous envisagez d'une dizaine d'années, est parfaitement sage, correspond aux possibilités d'une assemblée telle que la vôtre, et que celui-ci terminé, ou même avant qu'il soit terminé, il appartiendra à ceux qui vous suivront, et je souhaite que la plupart d'entre vous y soient encore, de poursuivre la tâche que vous avez si bien commencée.

« La Ville de Tunis mérite la passion avec laquelle vous la servez. Ce que l'on pourrait reprocher peut-être à ceux qui

vous ont précédés, c'est de n'avoir pas prévu l'ampleur que prendrait un jour son développement. C'est un petit défaut, c'est une petite erreur qui n'a pas été commise qu'ici; elle l'a été, je puis dire, dans la plupart des grandes villes de France. Il y a un demi-siècle, on ne pouvait pas prévoir l'invention de moyens de transports plus modernes, plus rapides, plus bruyants (et plus malodorants certainement), mais enfin, il faut se soumettre à son siècle et accepter avec le sourire les modifications qu'il apporte. On a construit un peu au petit bonheur des rues trop étroites, et aujourd'hui il apparaît que la vie intense de notre ville déborde un peu de ses artères, et c'est pour remédier à ces inconvénients que vous avez pensé qu'il était nécessaire d'établir un programme d'urbanisme: votre travail a été conçu avec méthode, et je vois que la population de Tunis peut avoir confiance dans les directives que donnera à l'Administration Municipale votre sage gestion.

« Je tiens à vous dire combien j'apprécie tous ceux qui travaillent ici pour la ville de Tunis, et vous n'aurez pas de spectateur plus intéressé que moi-même, d'ami plus fidèle et plus désireux de vous aider dans votre tâche que le Résident Général.

« J'ai d'ailleurs la bonne fortune d'avoir, avec beaucoup d'entre vous, des relations déjà anciennes. Votre vice-président, je pourrais dire vos vice-présidents, sont pour moi de vieux amis.

« Je vous demande pourtant de vous laisser ici en présence d'un ordre du jour qui témoigne de l'abondance de votre activité, et je tiens simplement à vous assurer de la sollicitude et de la bienveillance de l'Administration et du Gouvernement. »

Nous regrettons fort que « Tunis Radical » n'ait pas repris sa publication automnale, car nous aurions été heureux de connaître son opinion sur le discours de M. le Résident Général, dont nous venons de reproduire quelques extraits les plus significatifs.

J. S. P.
P. S. — Cet article était déjà composé quand nous avons reçu le numéro de notre confrère qui va pouvoir nous dire ce qu'il pense de ce discours et s'il reprendra sa campagne pour les municipalités élues.

LE GRAND CONSEIL AU TRAVAIL

Le Grand Conseil a maintenu son ancien bureau, à l'exception de M. Boissée, qui, n'ayant plus la côte, a été remplacé au secrétariat par M. Clabé.

Nous félicitons les élus de la confiance qui s'est manifestée en leur faveur tant pour le bureau que pour les commissions où notre ami, M. Pierre Omessa, a été maintenu à la présidence de l'Outillage Economique.

Notre ami, M. Antoine Gaudiani, et M. J. Ventre ont été réélus respectivement vice-président et vice-président suppléant; M. Clabé et Novvak, secrétaire et secrétaire suppléant de la Haute Assemblée.

Et, maintenant, nous espérons que les délégués avant de consentir de nouveaux impôts voudront bien étudier sérieusement la situation du pays qui n'est réellement pas brillante.

Crise par tout et sur tout : blés, vins, mines, commerce... tout le monde se plaint.

Il n'y a qu'à feuilleter la collection du « Journal Officiel Tunisien » pour s'en convaincre.

Indépendamment du grand nombre de faillites ou de liquidations judiciaires, trente-quatre, au tableau dans la seule audience du 14 novembre du Tribunal de Tunis, voir le « Journal Officiel » du 20 novembre dernier les ventes judiciaires d'immeubles sur saisies ne le cèdent en rien aux faillites.

Ce qui est loin, on en conviendra, d'être un signe de prospérité qui permette d'envisager l'effort fiscal qu'on veut demander aux contribuables déjà surchargés.

S'il s'agit du revenu, comment l'établir ? Sur le loyer payé ?

Ah, parlons-en. Voici un petit bijoutier de rien du tout qui paie 1.000 ou 2.000 francs de loyer pour sa bicoque de la rue de l'Eglise ou des souks, et fait pour un million d'affaires par an sur lequel il réalise 150 ou 200.000 francs de bénéfice, tandis que ce marchand d'une rue centrale paie de 20

à 50.000 francs de loyer et arrive à gagner, pas toujours, 50 ou 60.000 francs. Le moins, avantage, serait donc le plus imposé, ce qui ne serait pas juste.

Nous pourrions multiplier à l'infini les cas où le fisc ferait fausse route tant qu'on n'aura pas décrété l'obligation pour tous les commerçants de tenir une comptabilité en règle dont les sujets tunisiens sont dispensés.

Jusqu'à, l'impôt sur le revenu doit être réservé.

Nous nous arrêtons là, comptant sur la sagesse des délégués qui ne voudront pas écraser le contribuable pour le plaisir de remplir les caisses du Gouvernement, qui, soit dit en passant, jette parfois l'argent par les fenêtres.

Nous pourrions édifier M. le Résident Général par les folies dépensières de la Direction générale des Travaux publics, que tout le monde a pu constater comme nous.

A quoi bon, personne ne les ignore.

La mort de Clémenceau

La mort de Clémenceau, malgré son âge très avancé, a causé chez tous les français une peine profonde qui aura été partagée par tous les alliés de la grande guerre, même par ceux qui, aujourd'hui, nous tournent le dos.

Il nous paraît superflu de nous appesantir sur le rôle qu'il joua pendant la grande tourmente, malgré ses 75 ans sonnés.

En 1920, au cours d'un voyage en France, des poilus savoyards de nos amis, nous racontaient des histoires du front, ils ne purent retenir leurs larmes au souvenir d'une rencontre avec « le vieux » qui montra un matin, un cran sans pareil, alors que les obus pleuvaient autour d'eux.

« Baissez-vous, lui criaient-ils », et lui, imperturbable, sans souci de la mitraille allait toujours droit devant lui.

Et c'est miracle que ce jour-là il ne fut pas tué.

Que serions-nous devenus sans lui quand les allemands en mai 1918, au Chemin des Dames, enfoncèrent les lignes de Chateaufort et se trouvèrent à 60 kilomètres de Paris ?

Clémenceau n'eût aucune hésitation, aucun instant d'effroi. C'est ce qui nous sauva.

Aussi la France lui gardera une éternelle reconnaissance, et il est vraiment dommage qu'elle n'ait pu lui faire des funérailles nationales qu'il méritait sans conteste.

Jacques BAHAR & CLÉMENCEAU

Depuis que Clémenceau est mort, il pleut des anecdotes, dont la plupart sont fantaisistes.

Nous allons en conter, une, nous qui est parfaitement authentique, beaucoup plus que celle-ci :

« A l'année prochaine, si Dieu veut. » Ce qui ne manqua pas d'étonner ses compatriotes vendéens, venus lui apporter leurs souhaits le 11 novembre.

Clémenceau s'en apercevant, aurait ajouté :

— Oh ! vous savez, nous sommes en délicatesse, mais nous ne sommes pas brouillés !

C'est simplement idiot.

Jacques Bahar fut un des premiers qui, aux côtés de Bernard Lazare combattit pour Dreyfus, ce qui lui permit d'entrer en relations avec Clémenceau qui, lui aussi, combattit pour le prisonnier de l'Île du Diable.

Pendant son séjour en Tunisie, Bahar eût fort à se plaindre du Résident Général Pichon, aussi son premier soin, en rentrant à Paris, fut d'aller trouver Clémenceau pour le mettre au courant de ses démêlés avec son ancien benjamin à la « Justice ».

« Il m'en a fait bien d'autres, lui aurait répondu le « tigre », néanmoins, j'aviserai. Comptez sur moi. »

Comptez sur moi, et....

Quelques mois plus tard, Clémenceau confiait à l'homme qui lui en avait fait voir de grisés et de pas mures le portefeuille des Affaires Etrangères !

Jacques Bahar n'en revenait pas, et comme il avait la plume mordante, il ne les ménagea ni l'un ni l'autre dans les journaux qui acceptaient avec empressement sa copie.

Mais plus tard, pendant la guerre, tous deux se vengèrent cruellement en le faisant incarcérer pour un pseudo-crime d'intelligence avec l'ennemi !

Alors, nous qui étions en froid avec lui, nous primes hardiment sa défense, car nous le connaissions assez pour le savoir innocent du crime qu'on lui reprochait, et nous eûmes la grande joie d'intéresser des amis qui parvinrent à le faire relâcher des griffes non du « tigre », mais de celles de M. Stéphen Pichon.

Seulement, en sortant de prison, une grande douleur, qui faillit le terrasser, l'attendait : sa femme s'était empoisonnée de désespoir de le savoir sous le coup d'une pareille accusation, dont elle le savait innocent, et on lui avait caché sa mort !

Cela n'a pas porté bonheur à son tortionnaire que l'on dut enfermer à la Malmaison.

Nous tenions à redire ces choses au moment où Clémenceau vient de trépasser dans une apothéose parfaitement méritée.

L. de P.

Echos & Nouvelles

LA GRAND-CROIX D'ALPHONSE XIII A M. LUCIEN SAINT

RESIDENT GENERAL AU MAROC
Notre ancien Résident Général, M. Lucien Saint a laissé de si nombreuses sympathies dans le pays qu'on a appris avec le plus vif plaisir la haute distinction que S. M. le Roi d'Espagne vient de lui conférer.

Nous nous permettons de lui adresser nos plus sincères félicitations.

FEZ OFFRE UN APERITIF D'ADIEU A M. BOURSON, NOMME JUGE A TUNIS

M. Bourson, juge de paix à Fez, qui vient d'arriver à Tunis, où il a été nommé juge près de notre Tribunal Civil, est le fils de M^{re} Bourson, dit Zevaës, ancien député socialiste de l'Isère, avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Avant son départ de Fez, il a été l'objet d'une manifestation de sympathie pour applaudir à son avancement et lui exprimer les regrets de le voir quitter Fez, où il s'était créé de nombreux amis.

Nous ne pouvons que nous réjouir de sa nomination et lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

DANS L'ENSEIGNEMENT

Atteint par l'ineffable limite d'âge, notre ami, M. Sadok Tlati, inspecteur de l'Enseignement coranique, toujours jeune, cependant, vient de prendre sa retraite après toute une longue et belle carrière où il a donné le meilleur de lui-même.

Etant licencié en Droit, il va tout naturellement se faire inscrire au barreau où certainement il ne tardera pas à se faire une place enviable que nous lui souhaitons de tout cœur.

SOIREE DANSANTE

Le Comité de l'Œuvre de la Protection de la Jeune Fille donnera samedi 7 courant à 21 h., un grand bal dans les salons du Majestic.

Les personnes que ne pourraient y assister sont priées d'envoyer leur obole à Mme Victor Cattani, 1, rue du Soudan, ou à M. Albert Bessis, 55, avenue Jules-Ferry.

LA SAISON A KORBOUS

La saison à Korbus, tant attendue des malades qui apprécient très fort les eaux bienfaisantes de notre renommée station thermale, a débuté brillamment le 15 novembre dernier.

Les baigneurs, déjà nombreux, ont fort apprécié les améliorations apportées par la nouvelle direction qui entend ne pas s'arrêter en si beau chemin, aussi lui prédisons-nous un gros et légitime succès.

Le Cercle, lui-même, a changé de mains et, connaissant comme nous connaissons les nouveaux gérants, nul doute qu'ils ne s'emploient à donner toute satisfaction à leurs clients en leur réservant le meilleur accueil et en leur procurant toutes les distractions qui font agréablement passer le temps qui n'est pas pris par le traitement.

POUR BIZERTE ET SON PORT

Nous avons si souvent rompu des lances en faveur de Bizerte et de son port, que nous ne pouvons qu'applaudir et féliciter sa Chambre de Commerce d'avoir fait éditer une excellente brochure qui met en relief la situation privilégiée de ce port et de la ville.

Si les bônos comprenaient mieux leur intérêt, ils seraient les premiers à réclamer la sortie par le port de Bizerte d'une partie du minerai du Bou-Kadra qui va gêner les autres exploitations.

Dieu fasse qu'ils n'aient jamais à se repentir de leur intransigence.

RECOMPENSONS LE COURAGE... SURTOUT DES ADOLESCENTS

Nous ne pouvons que nous joindre à notre excellent confrère le « Journal de Tunis » pour faire part de notre étonnement que le jeune sauveteur d'Hammamel-Lif, l'écolier Hassen ben Salah Cherad n'ait pas encore reçu la récompense que méritait son bel exploit.

Et tout Hammamel-Lif espère, et nous aussi, qu'elle ne se fera pas attendre longtemps.

SERIONS-NOUS MENACES ?

PAR LES SAUTERELLES ?

On annonce du Sud-Algérien la montée vers le nord de vols répétés de sauterelles pèlerines et que toutes les mesures sont prises en vue de procéder à leur destruction.

La ligne atteinte actuellement passerait par l'extrême-Sud tunisien, et s'étendrait jusqu'à Colomb-Béchar en Oranie.

En se basant sur les connaissances que l'on a actuellement sur la biologie de ces ravageurs périodiques, on peut déduire qu'une invasion des Territoires Nord-Africains est à craindre pour la fin de l'hiver ou le printemps 1930. Des communications ultérieures feront connaître l'évolution de cette menace et le cas échéant, les dispositions à prendre en Algérie.

Nous espérons qu'ici on ne s'endormira pas sur le rôti, et que des mesures seront prises en vue de parer au fléau.

A LA MEMOIRE DE CLEMENCEAU

Au cours d'une réunion du Comité de Bienfaisance Israélite, M. Eugène Bessis, président, a évoqué la mémoire de Clémenceau, le grand disparu.

Puis la séance fut suspendue pendant quelques minutes en signe de deuil.

Il nous est agréable de souligner ce geste qui montre combien la population juive apprécie les bienfaits de la France en Tunisie.

M. LE DOCTEUR NICOLLE A L'ACADEMIE DES SCIENCES

M. le Docteur Nicolle, le savant qui dirige notre Institut Pasteur depuis plus d'un quart de siècle, vient d'être admis à l'Académie des Sciences.

La « Petite Tunisie » est heureuse de lui adresser ses plus sincères félicitations.

VENTE DE LOTS SUBURBAINS DE COLONISATION GREES EN 1929

La Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation mettra prochainement en vente un certain nombre de lots suburbains de colonisation situés dans la banlieue de Tunis autour du centre urbain de La Soukra, à Bordj-el-Amri, près de Massicault et dans la région de Guengla-Ferryville.

Les personnes qui s'intéressent à ces ventes peuvent s'adresser dès maintenant à la Direction des Domaines et de la Colonisation. Elles recevront tous renseignements utiles sur les formalités à remplir pour établir une demande régulière d'achat et constituer le dossier exigé.

Ce dossier complet devra parvenir à la Direction générale de l'Agriculture à Tunis entre le 10 décembre 1929 inclus et le 10 janvier 1930 inclus.

Placement Or

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NAGGACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

LE CHAT NOIR 70°



EAU DE COLOGNE TRIPLE EXTRAIT

Simon TUNIS

Ville de Tunis

Adjudication des Boutiques du Pondouk El-Ghalla, du Marché de la Laine, du Marché aux Peaux pour l'année 1930.

Le 18 décembre 1929 et jours suivants, s'il y a lieu, à 14 h., il sera procédé dans la cour de l'Hôtel de Ville, à l'attribution des boutiques pour l'année 1930 (du 5 janvier 1930 au 4 janvier 1931 au soir). Les adjudicataires pour l'année 1930, qui ont bénéficié en 1929, et qui ont demandé à bénéficier en 1930, du renouvellement par tacite reconduction prévu à l'article 2 du cahier des charges, devront effectuer le paiement du premier trimestre de l'année 1930, droits en sus, le 17 décembre 1929 au plus tard, à 14 h., dans le cas contraire, la boutique sera mise en adjudication le lendemain 18 décembre 1929.

Tout adjudicataire devra verser, séance tenante, le premier trimestre de 1930 et en outre 2 pour cent du prix total de l'adjudication pour faire face aux frais de publicité et d'adjudication.

Dans le cas où le montant des enchères atteindrait ou dépasserait cinq fois la mise à prix, l'adjudicataire sera tenu de verser immédiatement, outre le 2 pour cent prévu au paragraphe ci-dessus, la totalité du prix de l'adjudication; à défaut de paiement, le lot sera remis immédiatement en adjudication, et le fol enchérisseur sera exclu des enchères suivantes.

Sera exclue des enchères toute personne qui sera déjà adjudicataire d'une boutique ou d'un lot, à quelque titre que ce soit, ou qui serait redevable de sommes arriérées envers la Ville.

Le cahier des charges de la présente adjudication est tenu à la disposition du public dans les bureaux de la Recette municipale tous les jours non fériés, de 8 à 11 h. du matin et de 2 à 4 h. du soir.

indivise d'une boutique située rue Carnot N° 87 à Monastir.

Mise à prix : trois mille fr., ci 3.000 00

Une parcelle de terre contenant deux pieds d'oliviers, située à Cherak, forêt de Ksar-Hellal, superficie 222 m. carrés. Mise à prix : deux mille cent francs, ci 2.100 00

Une boutique sise rue Ali-Bey, à Monastir. Mise à prix : deux mille trois cents francs, ci 2.300 00

Une parcelle de terre contenant un pied d'olivier, située à Moknine d'une superficie de 110 mètres carrés. Mise à prix : deux mille cent francs, ci 2.100 00

Une parcelle de terre contenant quatre pieds d'oliviers, située à El-Euche, forêt de Monastir d'une superficie approximative de 970 mètres carrés. Mise à prix : deux mille francs, ci 2.000 00

Le quart indivis de seize pieds d'oliviers, sis à Ed-Demma, près de Djemmal. Mise à prix : mille quatre vingt-huit francs, ci 1.088 00

Une parcelle contenant deux pieds d'oliviers près de Touza, d'une superficie approximative de 152 mètres carrés. Mise à prix : mille cent cinquante six francs, ci 1.156 00

L'Administration des Habous informe le public que le mardi 24 décembre 1929, il sera procédé, à 9 heures du matin, à l'Agence des Habous à Monastir à l'adjudication aux enchères publiques par la constitution d'échange de la propriété ci-dessus désignée.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Bureau Foncier N° 28, à l'Administration des Habous à Tunis, 55, rue de l'Eglise, ou à l'Agence des Habous à Monastir.

Le Président des Habous : HASSAN BARQUETE.

Grande Pharmacie du Marché

10, Rue d'Espagne - TUNIS - Tél. 5.85
Paul JARON, docteur en Pharmacie, Licencié ès-sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse. Pharmacie d'ordonnances : Produits purs. Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'étranger. Fournisseur de l'Amicale des postiers français et de l'Amicale des postiers indigènes.

Administration des Habous

AVIS DE CONSTITUTION D'ENZEL

1° Un terrain situé à Tunis entre l'avenue Garros, la route de L'Ariana et les rues de la pépinière et Edmond Rostand, hors de Bab El-Khadra, dépourvu de voie d'accès, dénommé « Ard El Cous », d'une superficie approximative de trois mille quatre cents mètres carrés. Mise à prix : treize mille six cents fr. par an, ci 13.600

2° Un terrain situé à Tunis, entre la route de L'Ariana et l'avenue Garros, au sud de l'avenue Carnot, hors de Bab El-Khadra, dénommé « Ard El-Hofra », d'une superficie approximative de trois mille huit cents mètres carrés. Mise à prix : vingt-deux mille huit cents francs par an, ci 22.800

L'Administration des Habous informe le public que le jeudi 19 décembre 1929,

MAGASIN GENERAL

et son annexe

Le BON MARCHÉ

La plus importante Maison de détail de la Tunisie

vendant meilleur marché que Paris

PENDANT tous le MOIS de DECEMBRE JOUETS - CADEAUX - ETRENNES

Il sera délivré à toutes nos CAISSES pour tous achats de 25 francs et au-dessus, UN BON pour une pochette surprise sur la présentation duquel il sera remis pendant la semaine du 1^{er} au 4 JANVIER 1930 et jours suivants, s'il y a lieu, UNE POCHETTE SURPRISE contenant des friandises, et certaines, des BONS A VALOIR EN 20.000 fr. MARCHANDISES pour une somme totale de

NOTA :

à 9 heures du matin, il sera procédé au siège de l'Administration des Habous, 55, rue de l'Eglise, à Tunis, à l'adjudication, par voie d'enchères publiques, par la cession en enzel des immeubles ci-dessus désignés.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Bureau Foncier N° 28 à l'Administration des Habous.

Le Président des Habous HASSAN BARQUETE.

Grand Hôtel & G^d Hôtel de France

3, rue Léon Roches TUNIS
Eaucourante - Ascenseur
2 appartements avec salle de bain privée
Chauffage central partout

Grand Hôtel St-Georges

Chauffage central - Eau courante
Souffle du Zéphyr
MARS-PLAGE

Situation unique face à la mer
Jardin - Terrasse - Eau courante
J EYMON & Cie, Propriétaires

Administration des Habous

AVIS DE CONSTITUTION A ENZEL

Un immeuble immatriculé, situé à Tunis, 16, avenue de Paris, d'une superficie de trois cent vingt mètres carrés, comprenant un rez-de-chaussée et deux étages. Mise à prix : quarante mille francs, ci 40.000

L'Administration des Habous informe

le public que le jeudi 12 décembre 1929, à 9 heures du matin, il sera procédé à son siège, 55, rue de l'Eglise, à Tunis, à l'adjudication publique pour la constitution en enzel de l'immeuble ci-dessus.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au bureau foncier N° 28 à l'Administration des Habous, 55, rue de l'Eglise, à Tunis.

Le Président des Habous : HASSAN BARQUETE.

CERTIFICAT D'ADDITION N° 139 A

La Société Française des Produits alimentaires azotés à Paris, propriétaire du certificat d'addition N° 139 a, au brevet d'invention N° 3222, pour « Procédé d'utilisation industrielle des végétaux inférieurs », désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation dudit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20 rue de Russie.

Administration des Habous

AVIS DE CONSTITUTION D'ENZEL

Il est donné avis au public que le jeudi 12 décembre 1929, à 10 heures du matin, il sera procédé à l'Agence des Habous, à Kairouan, à la cession à enzel par voie d'enchères publiques d'une parcelle de terre, d'une superficie de 3 hectares 59, faisant partie de l'henchir Sidi-Ali ben Salem, situé au Caïdat de Kairouan.

Mise à prix : Fr. 9.50
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agent des Habous, à Kairouan.
Pour visiter l'immeuble, s'adresser au

cheikh de la zaouia Sidi Ali ben Salem, demeurant sur l'henchir précité.

Le Président des Habous : HASSAN BARQUETE.

BREVET TUNISIEN N° 3438

La Société Halo-Américana Pel Petrolio à Gènes, propriétaire du brevet tunisien d'invention N° 3438 du 13 décembre 1926 relatif à : « Perfectionnements dans les pinces à plomber », désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences dudit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20 rue de Russie.

Administration des Habous

AVIS DE LOCATION

Il sera procédé, le samedi 14 décembre 1929 à 10 heures du matin, à l'Agence des Habous, au Kef, à la mise en location pour une période de trois ans, à partir du 1^{er} janvier 1930, du hammam (bain maure) dit « Hammam Ben Anine » situé au Kef, habus de la Médérça Husseinite.

Mise à prix : 24.600 fr. par ans. Le locataire prendra à sa charge la réparation de la noria, des portes, des tuyaux des robinets, le badigeonnage à la chaux, la peinture, le vitrage et la taxe d'entretien.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Agence des Habous au Kef ou au Bureau Foncier N° 28 à l'Administration des Habous, rue de l'Eglise, n° 35 à Tunis.

BREVET TUNISIEN N° 1573

M. Ugo Pavesi, ingénieur à Milan, propriétaire du brevet tunisien d'invention N° 1573, du 8 mars 1919, relatif à : « Véhicule automobile à deux ou plusieurs paires de roues motrices à virage correct », désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation dudit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20 rue de Russie.

KORBOUS, Station Thermale

15 NOVEMBRE 15 MAI

GRAND HOTEL DES THERMES

(1^{er} ordre) - Eau courante

HOTEL DES SOURCES

Cuisine soignée. - Cave réputée. -

Chambres bien exposées. - Salon de lecture. - Salon Oriental. - Piano.

- Cinéma. - Tennis. - Garage.

Arrangements pour séjour

Location de villas et appartements vides

avec salles de bains. - Etablissement

Thermal. - Restaurant Cachir. - Cercle

des Etrangers. - Distributeur d'essen-

ce. - Service par autocars : 71, Rue de

Serbie.

Renseignements, brochures, dépliants,

tarifs 3 bis, Passage de Naples, Tunis.

Administration des Habous

AVIS DE CONSTITUTION D'ECHANGE

1° Une propriété située à Zeachou Sofara, territoire communal de Soussse, contenant sept pieds d'oliviers, d'une superficie approximative de 1.200 mètres carrés. Mise à prix : douze mille cent quarante francs, ci 12.140

2° Un immeuble constitué par la moitié d'une maison, dénommée « Dar du Souk-el-Caïd Ali Katena », N° 53, située dans une impasse. Mise à prix : quatre mille cinq cents francs, ci 4.500

3° Une propriété contenant six pieds d'oliviers, sise dans la forêt Ksibet-el-Médonni, deux de ceux-ci appartiennent à la fondation habous de la Grande Mosquée, et les quatre autres à celle de Sidi-bou-Jaffar à Soussse. Mise à prix : mille six cent cinquante francs, ci 1.650

L'Administration des Habous informe le public que le lundi 23 décembre 1929, à 9 heures du matin, il sera procédé à l'Agence des Habous à Soussse à l'adjudication aux enchères publiques pour la constitution d'échange des immeubles ci-dessus désignés.

Pour prendre connaissance des clauses et conditions des échanges, s'adresser au Bureau Foncier N° 28, à l'Administration des Habous, à Tunis, 55, rue de l'Eglise, à Tunis, ou à son Agence à Soussse.

Le Président des Habous : HASSAN BARQUETE.

ANIS BERGER

Apéritif Anisé

Claude Berger et Cie - Marseille

DEMANDEZ PARTOUT

le Rhum Chauvet

Agent Dépositaire : J.-B. CURTELIN

19, Rue du Maroc - TUNIS - Tél. : 10.59

Administration des Habous

AVIS DE CONSTITUTION D'ECHANGE

Une propriété, formant jardin, entouré d'une haie de cactus, dans laquelle se trouvent cinq pieds d'oliviers, sise dans la forêt de Monastir, fondation habous de Monastir, fondation habous de Sidi ben Issa Essahar, l'iman El Mazeri et Grand Habous. Mise à prix : trois mille trois cent cinquante francs, ci 3.350

2° Un immeuble consistant en la moitié

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES

LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle

« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle. Siège Social : 2, Rue Pillet-Lil et 17, Rue Laffite - PARIS S'adresser pour tous renseignements chez M. J.-O. FELICI, 4, Av. de France - Tunis - Tél. 4.79 Agent Général et Inspecteur de la Cie

Chaux Hydraulique et Ciments

PAUL POTIN

EPOT : Rue de Turquie (Port)

BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia

Téléphones : Tunis N° 19 - Potinville : N° 2

Banque Franco-Tunisienne

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens.

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger - Tunis.

Grande Distillerie Tunisienne

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et Rue de Besançon - TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros

SPECIALITE D'AMER ET DE FERNET LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours. -

Médaille d'or. - Exposition Universelle de Paris 1900. -

Médaille vermeille au Concours de Paris 1900.

Compagnie de Navigation Mixte

Cie Touache - Paquebots-Poste Français

Imm. au Trib. de Commerce de Lyon N° B 1624

AGENCE DE TUNIS

Service régulier entre Marseille-Tunis et Tunis-Marseille

Pour fret et passages, s'adresser aux Bureaux de l'Agence à Tunis, Rue d'Alger

L'Agent principal : Casimir PEDELUPE

C^{te} Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, r. Es-Sadikia

Restaurant du Japon

G. FIORINI (Propriétaire)

7, Rue Amilcar - TUNIS

Service à la Carte - Repas sur commande - Vraie cuisine italienne - Spécialité de Ravioli et Cassate - Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples - Vins du Piémont et Vins de Chianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL

PELLET César, agent

DEPOSITAIRE A TUNIS : 9, Rue de Bretagne

Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines, 3 Tissus géod round - Téléphone 1.39.

Adresse Télégraphique : Pellet - Tunis

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS

« Vacuum Mobiloil »

Marque « GARGOYLE »

Maison A. MODIGLIANI

Agent général et Dépositaire pour la Tunisie

5, Rue Saint-Charles - TUNIS

Télégr. : Import-Tunis Tél. : 0.74

Société Générale

Pour aviser le Développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société Anonyme fondée en 1864 au Capital : 500.000.000

Siège Social à Paris : 29, Boulevard Haussmann

Agence de Tunis, Place de Rome

PRINCIPALES OPERATIONS

Comptes de Dépôts de fonds et comptes courants intérêts - Escompte et encaissement d'effets de commerce

- Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires - Délivrance de chèques sur tous pays

- Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Garde de titres - Paiement de coupons - Virement télégraphiques

- Lettres de crédit circulaires en francs et en monnaies étrangères - Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Aux Armes & Munitions de France

Spécialité de Fusils à baguette, à percussion Centrale et à Hammerless

Choix de REVOLVERS et PISTOLETS automatiques

Vente de Poudre de l'Etat

TAIEB ELLAMTI - SOUSSE

Tél. : 80 - Télégr. TAIEB ELLAMTI - SOUSSE

GARAGE VICTORINE

12, Rue de Vesoul

Office Français Immobilier & Commercial

« ASSURANCES »

(3^e ANNEE)

28 Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

Machines Agricoles

R. WALLUT & C^{ie}

Société Anonyme au Capital de 40 millions de Francs

entièrement versés

TUNIS - 99, Rue de Portugal - TUNIS

COLLECTION LA PLUS COMPLETE

DE MACHINES POUR L'AGRICULTURE

Catalogues et renseignements franco sur demande

Adresse Télégr. : Wallut - Tunis - Téléph. : 1.74

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au Capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Bizerte, 3, Rue Es-Sadikia

Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et lettres de crédits - Change de monnaies - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale

des Tuileries de Marseille et Cie

Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas

admis par les Administrations des Travaux Publics

et du Génie Militaire

Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées

FIL DE FER A FOURRAGE 13-14

ENTREPOT : 8, Rue de Portugal (prolongée)

BUREAUX : Rue Es-Sadikia